

**Chlorure d'hydrogène**
**MTG069**


T : Toxique



C : Corrosif



2.3 : Gaz toxique.



8 : Matière corrosive.

**Danger**

**SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial	: Chlorure d'hydrogène
N° FDS	: MTG069
Description chimique	: Chlorure d'hydrogène No CAS :007647-01-0 No CE :231-595-7 No Index :017-002-00-2
N° d'enregistrement	: Date limite d'enregistrement non dépassée
Formule chimique	: HCl
Utilisation	: Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.
Identification de la société	: MULTIGAS ROUTE DE L'INDUSTRIE 102 CH-1564 DOMDIDIER Suisse info@multigas.ch
Numéro d'appel d'urgence	: Tel.: +41 (0) 26 676 94 94

**SECTION 2. Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**2.2. Éléments d'étiquetage**
**2.3. Autres dangers**

: Aucun(e).

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**

SUBST Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Chlorure d'hydrogène	: 100 %	7647-01-0	231-595-7	017-002-00-2	* 2	T; R23 C; R35  Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1A (H314) EUH071 Liq. Gas (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement

\* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée

Voir le texte complet des Phrases-R au chapitre 16.

**Chlorure d'hydrogène**
**MTG069**
**SECTION 3. Composition/informations sur les composants (suite)**
**SECTION 4. Premiers secours**
**Premiers secours**
**- Inhalation**

: Toxique par inhalation.  
Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

**- Contact avec la peau et les yeux**

: Peut causer des brûlures chimiques sévères de la peau et de la cornée. Prévoir un traitement de premier secours immédiatement disponible. Demander l'avis médical avant d'utiliser le produit.  
Obtenir une assistance médicale.  
Enlever les vêtements contaminés. Asperger la zone contaminée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.

**- Ingestion**

: L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**
**Moyens d'extinction**
**- Agents d'extinction appropriés**

: Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

**Risques spécifiques**

: L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

**Produits de combustion dangereux**

: Aucun produit qui soit plus toxique que le produit lui-même.

**Méthodes spécifiques**

: Si possible, arrêter le débit gazeux.  
S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

**Équipements de protection spéciaux pour les pompiers**

: Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**Précautions pour les personnes**

: Évacuer la zone.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection résistant aux produits chimiques.  
Assurer une ventilation d'air appropriée.

: Essayer d'arrêter la fuite.  
Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
Diminuer la vapeur par pulvérisation d'eau sous forme de brouillard ou de fines gouttelettes.

**Méthodes de nettoyage**

: Ventiler la zone.  
Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé et les endroits où s'est produite la fuite.  
Laver la zone à la lance à eau.

**Chlorure d'hydrogène**
**MTG069**
**SECTION 7. Manipulation et stockage**

- Manipulation** : Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.  
 Interdire les remontées de produits dans le récipient.  
 Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.  
 Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.
- Stockage** : Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Limites d'exposition professionnelle**
- Chlorure d'hydrogène** : VLE - CH [mg/m<sup>3</sup>] : 6 [4X15 min]  
 : VLE - CH [ppm] : 4 [4X15 min]  
 : VME - CH [mg/m<sup>3</sup>] : 3  
 : VME - CH [ppm] : 2
- Protection individuelle** : Assurer une ventilation appropriée.  
 Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.  
 Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.  
 Disposer d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI), prêt à être utilisé en cas d'urgence.  
 Disposer d'un vêtement de protection approprié, résistant aux produits chimiques, prêt à être utilisé en cas d'urgence.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**

- **État physique à 20°C / 101.3kPa** : Gaz.
- **Couleur** : Incolore. Produit des fumées blanches dans l'air humide.
- Odeur** : Piquant(e).
- Point de fusion [°C]** : -114
- Point d'ébullition [°C]** : -85
- Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]** : Non-inflammable.
- Pression de vapeur [20°C]** : 42,6 bar
- Densité relative, gaz (air=1)** : 1,3
- Densité relative, liquide (eau=1)** : 1,2
- Solubilité dans l'eau [mg/l]** : Complètement soluble
- Température d'auto inflammation [°C]** : Non applicable.
- Autres données** : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.
- Masse moléculaire** : 36,5
- Température critique [°C]** : 51,4

**Chlorure d'hydrogène**
**MTG069**
**SECTION 10. Stabilité et réactivité**

: Réagit avec la plupart des métaux en présence d'humidité, en libérant de l'hydrogène, gaz extrêmement inflammable.  
 En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux.  
 Humidité.  
 Réagit avec l'eau pour former des acides corrosifs.  
 Peut réagir violemment avec les alcalis.  
 : Hydrogène.

**SECTION 11. Informations toxicologiques**

**Informations toxicologiques** : Œdème pulmonaire retardé mortel, possible.  
 Brûlures sévères de la peau, des yeux et des voies respiratoires, à concentration élevée.  
**Inhalation par les rats CL50 [ppm/4h]** : 1405

**SECTION 12. Informations écologiques**

**Information relative aux effets écologiques** : Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**

**Généralités** : Éviter de rejeter à l'atmosphère.  
 Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
 Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

**SECTION 14. Informations relatives au transport**

**Numéro ONU** : 1050  
**Étiquetage ADR, IMDG, IATA**



: 8 : Matière corrosive.  
 2.3 : Gaz toxique.

**Transport terrestre (ADR/RID)**

**I.D. n°** : 268  
**Désignation officielle de transport ONU** : CHLORURE D'HYDROGÈNE ANHYDRE  
**Classe(s) de danger pour le transport** : 2  
**Code de classification** : 2 TC  
**Instruction(s) d'emballage** : P200  
**Restriction de passage en tunnels** : C/D : Transport en citerne: Passage interdit dans les tunnels des catégories C, D et E; Autre transport : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D et E.

**Transport par mer (IMDG)**

**Proper shipping name** : CHLORURE D'HYDROGÈNE ANHYDRE  
**Class** : 2.3  
**Emergency Schedule (EmS) - Fire** : F-C  
**Emergency Schedule (EmS) - Spillage** : S-U

**Chlorure d'hydrogène**
**MTG069**
**SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**
**Packing instruction** : P200

**Air transport (ICAO-TI / IATA-DGR)**
**Proper shipping name (IATA)** : HYDROGEN CHLORIDE, ANHYDROUS

**Class** : 2.3

**Passenger and Cargo Aircraft** : DO NOT LOAD IN PASSENGER AIRCRAFT.

**Cargo Aircraft only** : FORBIDDEN.

**ADR/RID**

- Code IMO-IMDG

- ICAO/IATA

**Autres informations relatives au transport** : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

- Se conformer à la réglementation en vigueur.

**SECTION 15. Informations réglementaires**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Réglementation Seveso 96/82/EC** : Listé

**SECTION 16. Autres informations**
**Conseils relatifs à la formation** : S'assurer que les opérateurs comprennent bien le risque de toxicité. Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

**Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** : R23 : Toxique par inhalation.  
R35 : Provoque de graves brûlures.

**Note** : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable

**DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .

Ce document a été préparé conformément aux conditions requise pour les FDS d'après le texte de : "OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200."

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Page : 6 / 6

Edition révisée n° : 1

Date : 19 / 12 / 2011

: 23 / 3 / 2011

**Chlorure d'hydrogène****MTG069**

Fin du document